

# FO CONFIRME À NOUVEAU



## 183€/mois POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS DES EHPAD TERRITORIAUX

Le décret n° 2021-166 du 16 février 2021, publié au journal officiel du 17 février étend le bénéfice du complément de traitement indiciaire (CTI) aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant leur fonction dans les EHPAD territoriaux.

### FO OBTIENT DU CONCRET

Rétroactivité au 1er septembre 2020:

- 90 euros nets/mois (24 points d'indice) du 1er septembre au 30 novembre 2020,
- 183 euros nets/mois (49 points d'indice) à partir du 1er décembre 2020.

**Le versement est automatique et obligatoire, il n'y a besoin d'aucune délibération, le décret s'appuyant sur l'article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale.**

2196 euros/an, soit plus d'un 13ème mois, intégré dans le calcul des droits à retraite. Pour tous les agents des EHPAD, fonctionnaires ou contractuels, quelle que soit leur filière ou secteur d'activités : auxiliaires de soins, adjoints techniques, administratifs...

### FO REVENDIQUE, FO NEGOCIE, FO OBTIENT

## UNE VICTOIRE FORCE OUVRIERE

Pour ma carrière, ma retraite... . . . J'adhère à Force Ouvrière

Pour plus d'info contacter votre syndicat FORCE OUVRIERE - [www.foterritoriaux.fr](http://www.foterritoriaux.fr)

